

"ARRÊTONS DE NOUS DEMANDER CE QUE NOTRE VILLAGE POURRAIT FAIRE POUR NOUS, MAIS DEMANDONS-NOUS CE QUE NOUS POURRIONS FAIRE POUR NOTRE VILLAGE"

Éditorial

Tout pour un !

La distribution de l'eau, la collecte des déchets, l'éclairage public, le centre aéré, les pompes funèbres, les cantines scolaires, le foyer repas, tous ces services vitaux à la vie d'une commune ont été délégués à des entreprises privées. Quand aux salles municipales, équipements sportifs ou culturels le maire en laisse la responsabilité aux utilisateurs.

Pourtant le pouvoir unique reste ?

- **Que penser d'un maire qui vend la majeure partie des biens communaux sans réelle concertation ni projet ? Les diverses ventes déjà réalisées ou en cours rapporteront plus de 6 millions d'euros. On ne sait toujours pas clairement comment ils vont être dépensés.**
- **Que penser d'un maire qui refuse le prêt d'une salle municipale à une association parce qu'elle est d'opposition ?**
- **Que penser d'un maire qui interdit la tenue d'une réunion d'information sur la sécurité routière, sujet de l'année au niveau national, parce qu'un des organisateurs (*Lambesc autrement*) ne lui plaît pas ?**
- **Que penser d'un maire qui refuse à une association de parents d'élèves l'utilisation de la photocopieuse municipale sous prétexte que le contenu de son bulletin d'information ne lui est pas « favorable » ?**

Souhaitons-nous « un régime à parti unique, n'admettant aucune opposition organisée, dans lequel le pouvoir politique dirige souverainement et tend à confisquer la totalité des activités de la société qu'il domine* » ?

Chacun fait partie du système sans forcément prendre conscience de la réalité de ces abus de pouvoir et rares sont ceux qui résistent.

Nous constatons que certains élus se sentent investis du pouvoir absolu et oublient qu'il ne s'agit que d'une délégation de responsabilité.

Lambesc Autrement s'opposera toujours à toute restriction de la démocratie qui permettrait à un seul de décider pour tous. L'information est, pour nous, un moyen privilégié pour y parvenir.

La Rédaction

* Définition d'un régime totalitaire (cf. Petit Robert).

A.G. ...

L'Assemblée Générale Ordinaire de Lambesc Autrement

SE TIENDRA

LE 7 JANVIER 2005

À 20H30

SALLE GEORGES BRASSENS

À l'ordre du jour :

- bilan moral
- bilan financier
- renouvellement du
Conseil d'Administration
- questions diverses

Vous y êtes les bienvenus.

*En fin de réunion nous
dégusterons des galettes.*

Infos...

*"L'Autrement" attend vos écrits,
votre avis, vos critiques, vos suggestions,
vos réponses, vos "coups de gueule",
vos commentaires, vos envies...
L'Autrement est avant tout
un moyen de communication.
Servez-vous en !!!*

Courriellez autrement !

lambesc.autrement@free.fr

Surfez autrement !

<http://lambesc.autrement.free.fr>

LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LAMBESC EST LANCÉ

Le conseil municipal du 29 septembre dernier a désigné le Cabinet Urbanis, pour mener la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS), en Plan Local d'Urbanisme. Le coût de cette étude est de 41000 € TTC.

Elle devrait durer 18 mois et permettre d'une part de redéfinir un nouveau zonage (*en particulier pour les zones NB1 et NB2*) s'intégrant dans un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), d'autre part de rendre le PLU de Lambesc cohérent avec le Plan Local Habitat, que la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et le conseil municipal de Lambesc viennent d'adopter. Le PLH s'imposera en effet, au futur PLU de Lambesc*.

Des objectifs ont été définis dans le cahier des charges et la réflexion devra être menée en particulier, sur le devenir des zones NB, la gestion des espaces naturels et des Espaces Boisés Classés, et les possibilités d'extension des secteurs constructibles.

Ceci en tenant compte des zones inondables et de l'exposition aux risques majeurs.

Ce plan, selon le cahier des charges, devrait permettre aux résidents et à leurs enfants de continuer à vivre dans la commune et d'accueillir de nouveaux résidents. Il devrait aussi permettre d'améliorer le cadre de vie par une réhabilitation des espaces publics, et une préservation d'un environnement bâti de qualité, en centre ville, en particulier.

Enfin, en regard des spécificités propres à Lambesc, il devra autoriser une extension de la zone d'activités, réserver des emplacements pour les équipements publics et les logements sociaux, revoir les emplacements réservés et les périmètres autour des monuments historiques, appliquer la loi Urbanisme et Habitat sur les zones agricoles, et redéfinir les zones NAF.

Nous aurions aimé, que ce cahier des charges soit discuté par tous les élus, avant sa mise à disposition des Cabinets conseils, ce qui aurait permis d'entamer le débat sur la politique que la municipalité actuelle souhaite mener en matière d'urbanisme. Il faut bien reconnaître que nous avons eu bien peu d'informations, car le maire lui-même, nous a dit attendre les conclusions des travaux du Cabinet, pour se forger son opinion.

Alors que la dernière révision du POS date de 4 ans à peine, il nous semble que les élus en charge de la commune pourraient avoir une vision, au moins globale, de ce qu'ils souhaitent pour Lambesc. Les Cabinets Conseils ont bien sûr, leur expertise technique à apporter, ainsi que leur expérience de ce qui se fait ailleurs. Mais si demain, tous les clignotants sont au vert, ce sera bien aux élus de décider (*du moins si le PLH nous le permet*), la densification des 326 hectares de zone NB, la construction d'une école dans le quartier St Roch (*la commune vient d'acheter les terrains à cet effet*), la création de tel ou tel équipement public, le déclassement de certaines zones boisées classées, etc...

Nous savons déjà que la CAPA impose au secteur Chaîne des Côtes et Trévaresse, auquel nous appartenons, la construction de 210 à 230 logements par an jusqu'en 2010. Cela représente à peu près 275 logements pour Lambesc sur les cinq ans à venir. Compte tenu des constructions prévues sur Beaudoux, Ours, la zone du Calvaire, Tambarlé, etc..., l'objectif est d'ores et déjà dépassé.

Ce sont au moins 400 logements supplémentaires et donc plus de 10 000 habitants (*hypothèse basse*) habitants d'ici à 2007. Le maire ne contestera pas ses propres chiffres. Il est donc clair qu'une démographie galopante à Lambesc dépendra largement de l'ouverture à de nouvelles possibilités de construire. Et donc du futur PLU.

Ce choix doit être fait dans la transparence et avec la participation du plus grand nombre. C'est en tous cas le sens de la loi, qui indique que tous les partenaires socio-économiques et les habitants doivent être associés à la discussion, tout au long du processus. Nous prendrons en tant qu'élus, toute notre part au débat et rappellerons ici, que les uns et les autres ont pris, il n'y a pas si longtemps, des engagements de modération en matière d'urbanisme.

Jean-Philippe Labrouve
Conseiller municipal Lambesc Autrement

* page 9 de l'avant-propos du livre 1 du PLH sur le site de Lambesc Autrement.
ZONE NB : il s'agit d'une zone naturelle desservie partiellement par des équipements qu'il n'est pas prévu de renforcer et dans laquelle des constructions sont déjà édifiées.

SURTAXE FONCIERE

(suite)

L'an passé, nous vous indiquions qu'en utilisant la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères, le maire avait augmenté de 43% la taxe foncière sur la part communale, mais qu'il avait promis de la diminuer d'autant l'année suivante. Qu'en est-il ?

Même si les taux appliqués, en ce qui concerne la commune et les ordures ménagères, ont légèrement diminué, on est loin de cette promesse.

Prenons l'exemple de la somme payée hors inflation pour la taxe communale et celle des ordures, sur 3 ans, par un Lambescain :

En 2002 : **365 €**

en 2003 : **471 €**

et 2004 : **457 €**

Soit 25% d'augmentation

Promesse non tenue !

LS

(Pour plus d'explication et de détail consultez notre site Internet)

HORS CANTON

Mardi 2 novembre : Plébiscite États-Uniens pour M. Bush et sa guerre en Irak ou la mort de l'ourse des Pyrénées "Canelle", dernier individu femelle de son espèce. Ces deux événements si distants et disproportionnés l'un de l'autre sont pourtant aussi graves pour notre petite planète.

L.A. est triste.

Vous êtes apolitiques ?

Nous nous occupons des affaires de la cité, donc nous faisons de la politique, même si cette action se fait en dehors des partis.

A Lambesc Autrement se retrouvent des personnes de "sensibilités" politiques diverses, gauche, droite, écologistes, à l'exclusion de l'extrême droite.

Si ces personnes peuvent avoir des opinions diverses à d'autres niveaux, elles sont, sur le plan local, en accord profond sur l'essentiel : transparence dans les affaires publiques, honnêteté, équité, participation, solidarité, travail, rigueur...

D'ailleurs ces valeurs, fondatrices de Lambesc Autrement, ne devraient-elles pas être de gauche, et de droite ?

La lettre de Lambesc Autrement

Février 2001

Quartier Saint-Roch des aménagements à venir



- 1. Friche Ours
- 2. 2 400 m² pour 20 à 25 logements "sécurisés-fermés"
- 3. 30 chambres d'hôtel, 29 logements sur 3 000 m²

Courrier des lecteurs

Nous publions ici une lettre de M. Yves PHILIPPE

Ancien adjoint de Bernard Ramond de 1995 à 2001

Soyons clairs

Je suis choqué par l'article « un timbre à Lambesc » inséré dans la dernière revue municipale Printemps 2004 qui laisse penser que nous le devons au maire actuel.

Si notre beau Jacquemard a été correctement restauré en 93, c'est grâce au gros travail effectué par l'équipe Pauriol sous l'impulsion de Robert Celaire qui avait obtenu une aide très importante de la CEE.

Quant au timbre édité à cette occasion, c'est grâce à la collaboration efficace de la section philatélie de la MJC avec cette même municipalité qu'il a pu voir le jour pour la plus grande joie de tous les Lambescains et des collectionneurs, timbres mis en vente au cours d'une grande journée expo qui avait rassemblé plus de mille personnes.

Yves PHILIPPE

Colère !

M. Dumont nous a adressé un courrier pour nous faire part de son émotion et de sa colère devant le pillage archéologique d'utilisateurs de détecteurs de métaux, sur le plateau de Manivert, plus connu sous le nom de Ste Anne.

Des sites de valeur sont ainsi détruits, au mépris de la loi, ruinant le travail futur des professionnels.

Comme lui, nous lançons un appel à tous ceux qui se sentent concernés et peuvent intervenir à leur niveau pour que cessent de telles pratiques. Le courrier de M. Dumont est consultable en totalité sur notre site internet : <http://lambesc.autrement.free.fr>.

Le 29 septembre dernier, le conseil municipal tirait un premier bilan de la concertation avec la population sur le projet de ZAC (*Zone d'Aménagement Concertée*) du quartier St Roch. L'enquête publique s'est déroulée en plein mois de juin, et l'annonce en fut très discrète. C'est pourquoi nous pensons qu'il s'agit moins de désintérêt, lassitude ou fatalisme de la part des riverains concernés par toutes ces nouvelles constructions, que d'un manque d'informations. Pourtant, ce programme va remodeler de manière importante l'urbanisation de cette partie nord du village, dans et aux abords de ce qu'on appelle l'ancienne conserverie Ours.

Il y a matière à y regarder de plus près. L'impact de cette nouvelle zone urbaine sur le quartier, la circulation dans Lambesc et les activités (*en particulier agricoles*) sera loin d'être négligeable.

Rappelons qu'il s'agit de l'implantation de 4 résidences d'une vingtaine de logements (*80 au total*), d'une quarantaine de villas, et bien évidemment, les voiries et réseaux qui vont avec. L'ensemble du projet couvrira 4 hectares, auxquels on peut rajouter 7000 m² de terrain que la commune est en train d'acquérir afin d'y installer un groupe scolaire. Les élus de Lambesc Autrement ont pointé les difficultés de circulation, puisqu'à l'heure actuelle, les accès se font par les chemins de Bidaine, du Coussou et du Pontet, sans compter le trafic induit par la nouvelle école. L'aménageur prévoit un nouvel accès au nord qui débouchera sur la RD917 entre la sortie du village et la déviation. Il envisage un élargissement des chemins du Coussou et du Pontet.

Si on ajoute les résidences et l'"hôtel" en fin de construction, demain ce sont plus de 500 habitants supplémentaires qui vivront dans ce quartier. Ce sont aussi des dizaines de véhicules qui emprunteront la rue Badonviller et la rue Grande. C'est pourquoi nous pensons qu'il est urgent d'attendre la mise en place du futur PLU (*voir article*) ; il faut prendre le temps de créer les structures et voiries permettant d'absorber dans de bonnes conditions le surplus de population généré par les programmes déjà initiés ou en voie d'achèvement.

Jean-Philippe Labrouve
Conseiller municipal Lambesc Autrement

Pas de polémique !

Dans la dernière revue municipale, M. Ramond affirme que Lambesc aura une population maximale de 11 000 habitants d'ici à 10 ans (en 2014) et demande aux contradicteurs d'expliquer leur mode de calcul.

Il y a officieusement aujourd'hui 9 000 habitants à Lambesc (source adjoint à l'urbanisme).

Nous dénombrons environ au travers des diverses opérations immobilières en cours pas moins de 540 logements. Ce qui correspond à environ 1 500 habitants de plus soit 10 500 à fin 2006, hors constructions privées et densification éventuelle des 300 hectares de zones NB.

Que M. Ramond nous explique alors comment, huit ans plus tard, la population ne sera que de 11 000 habitants.

La commune a oublié l'église...

L'église de Lambesc attend la réfection de sa toiture depuis longtemps. La Conférence Administrative régionale et M. le Préfet de région ont donné un avis favorable aux subventions qui s'élèvent à 50% des travaux soit :

25 000 € HT

Reste à la commune qui est propriétaire du bâtiment d'établir la convention de maîtrise d'ouvrage pour obtenir cette subvention.

Mais voilà, les oublis se répètent, trois conseils municipaux se sont déroulés sans que le dossier ne soit présenté. Finalement c'est en dehors de l'ordre du jour, 4 mois après et en urgence, que cela a été voté.

- sans plan de financement affiné
- sans vrai dossier
- sans documents de synthèse

Les élus de Lambesc Autrement pensent que l'église mérite mieux, ils ont donc refusé de voter à la sauvette un sujet qui aurait dû faire l'objet d'un dossier depuis le mois de juin.

Transport vers Aix-en-Provence

Comme nous l'avions demandé, la Communauté du Pays d'Aix améliore de façon significative les transports en commun vers Aix en Provence.

En effet, nous comptons aujourd'hui près d'une vingtaine de trajets par jour au tarif de 1.10 € pour les tickets à l'unité et 0.77 € par carnet de 10 tickets soit un aller-retour à 1.54 €. Tous les détails sont disponibles en mairie. Par contre, nous constatons encore un écart important entre les transports scolaires vers Salon (10 €) et vers Aix (80 €).

Le centre aéré à Lambesc

Dans la dernière revue municipale nous vous faisons part de notre mécontentement suite à la fin annoncée du Centre de Loisirs communal (le centre aéré). Nous vous avons fait part, à cette occasion, de nos propositions concernant ce service aux Lambescains. Et sur certains points, nous pouvons dire que nous sommes en accord avec la décision prise, en particulier en ce qui concerne les périodes et les plages horaires définies.

En revanche, nous avons toujours affirmé vouloir conserver la gestion de ce service par la commune, afin d'en assurer la pérennité, et un coût abordable pour les familles.

De plus, il serait souhaitable que rapidement, des dispositions soient prises pour qu'un site plus approprié que les écoles Van Gogh ou Prévert soit installé.

La Glacière sous pression ?

Depuis des années les habitants du quartier de la Glacière se plaignent du manque de pression en ce qui concerne l'eau et de nombreuses demandes ont été formulées.

Il aura fallu attendre la réunion du 30/09/04, avec les riverains des futurs logements sociaux pour que la mairie annonce que la pression de l'eau serait augmentée.

Une promesse de plus ?

A suivre ...

HAUTS DE LAMBESC

Suite aux inquiétudes formulées par des habitants des Hauts de Lambesc quant à la récupération des parties communes du lotissement par la municipalité, nous rappelons que Monsieur le Maire s'est engagé personnellement lors du conseil municipal (PV du 22/07/2004) à ce que ces zones soient déclarées "non aedificandi", c'est à dire définitivement inconstructibles.

Dont acte.

Élus...

Nos élus, Sylvie Pellegrin : 04 42 92 85 28

Anne-Marie Sabot : 04 42 92 71 12

Jean-Philippe Labrouve : 04 42 92 83 99

Marie-France Thomazic : 04 42 92 93 47

et Isabelle Lobet-Piron : 04 42 92 72 42

sont à votre écoute !

Des questions écrites, formulées

à l'avance, peuvent être mises

à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal.

Vous voulez participer et soutenir notre action

Adhérer à l'association en remplissant ce bulletin et adressez le à :
Lambesc Autrement
allée de Boismeau 13410 Lambesc

- adhésion simple, 20 €
- adhésion Couple, 30 €
- adhésion famille, 40 €

Nom :

Prénom :

Adresse

.....

Téléphone

Courriel

Règlement par chèque à l'ordre de "Lambesc Autrement". Merci.

L'AUTREMENT

Ont participé à ce numéro :
François Berga, Sylvère Corbière,
Jean-Philippe Labrouve, François Laubeuf,
Anne-Marie Sabot, Louis Sabot

Lambesc Autrement

44, allée de Boismeau - 13410 Lambesc
Téléphone : 04 42 92 81 32

Courriel :
lambesc.autrement@free.fr

Internet :
http://lambesc.autrement.free.fr